

Communiqué N°001-22

(Appel à cotisation)

Le Bureau Exécutif National (BEN) de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) 6^{ème} mandature, informe tous les membres de l'Union que l'Assemblée générale en vue de l'élection des membres de la septième mandature aura lieu au mois d'août 2022 à Cotonou conformément à l'article 52 des statuts qui stipule : « l'Assemblée générale élective de l'UPMB a lieu trente (30) jours au moins et quarante jours au plus avant la date d'expiration du Bureau Exécutif en exercice fixée au 04 septembre à minuit de la troisième année du mandat. ».

La participation à cette assise statutaire est subordonnée au paiement des cotisations annuelles conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

Ne peuvent donc y prendre part que les membres de l'Union qui ont payé leurs cotisations des trois dernières années selon les dispositions de l'article 48 des statuts qui stipule : « ...chaque membre est tenu de s'acquitter de ses cotisations annuelles ainsi que des autres souscriptions. Nul ne peut prendre part aux activités que l'Union organise ou fait organiser s'il ne s'est acquitté des différentes cotisations décidées par l'Union. »

Les cotisations ou arriérés de cotisations sont reçues au plus tard le **Judi 04 Août 2022 à 18 heures très précises contre reçu au Secrétariat de l'UPMB sis au 1^{er} étage de la Maison des Médias « Thomas MEGNASSAN » ou auprès des coordinations régionales.**

L'Union compte sur le sens de militantisme de tous ses membres pour une participation active à cette Assemblée générale statutaire.

Fait à Cotonou, le 25/07/2022

Le Trésorier Général

La Présidente de l'UPMB

Aurélien GBAGUIDI

Zakiatou O. LATOUNDI